**L’inventaire du patrimoine en Conflent : Démarche et méthode**

Quatre volets de présentation de l’inventaire ont été abordés lors de la commission patrimoine en date du 05 Novembre 2020.

Le premier volet a consisté à rappeler le cadre de la mission d’inventaire, dont la réalisation s’inscrit dans une convention partenariale établie entre la Communauté de Communes et la Région Occitanie, pour une durée de trois ans (2019-2020). Les modalités de financement et de formation ont été énoncées, ainsi que les principales missions de l’inventaire du patrimoine ; recenser, étudier et faire connaître le patrimoine. Pour ce faire, des **diagnostics patrimoniaux** par commune (pré-inventaire) sont réalisés, ainsi que des notices d’édifices. Celles-ci sont intégrées dans la base de données **GERTRUDE** (Groupe d'Étude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Électronique), déployée à l’échelle régionale.

Les diagnostics se présentent sous la forme d’un dossier écrit, constitué de quatre grandes parties : Historique, Cadre naturel (étude du paysage, de l’hydrologie, matériaux de construction), Forme urbaine (implantation du bâti, typologies) et Bibliographie.

Toutes les données ainsi recueillies et produites permettent d’apporter une meilleure connaissance du patrimoine local, d’enrichir les projets de développement culturels en cours (exemple de la Maison Felip) et de signaler les édifices en mauvais état de conservation. De plus, la fonction de l’inventaire consiste à sensibiliser les élus ainsi que les habitants à leur patrimoine, tout en apportant des éléments d’informations aux outils d’urbanisme (PLUI, AVAP, etc.).

Cette présentation évoque également l’inscription du patrimoine en tant que compétence d’intérêt communautaire, qui s’intègre dans le **Schéma de Développement Culturel et Patrimonial**. En effet, Bénédicte Dumeige a réalisé deux fiches actions patrimoniales, relatives à la création d’un nouveau Pays d’Art et d’Histoire et de la rénovation de la Maison Felip (Prades) en CIAP (Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine). L’inventaire permet dans ce sens d’alimenter le dossier de candidature en cours de rédaction et de servir de base scientifique à de futures expositions culturelles.

Le second volet concerne la méthodologie employée pour la réalisation de l’inventaire par commune. Celui-ci est **topographique**, c’est-à-dire que le recensement s’effectue à la parcelle. Afin d’être le plus exhaustif possible, le découpage géographique appliqué s’inscrit dans une logique de vallées et d’anciens cantons (Prades, Sournia, Vinça, Olette et Mont-Louis). D’un point de vue méthodologique, l’intérêt de cette démarche est d’identifier les édifices représentatifs d’un type architectural (Typicum) et singuliers (Unicum). Ces deux notions constituent la base même de l’inventaire du patrimoine, dont le recensement relève de critères normés.

La première phase de l’inventaire consiste à effectuer des recherches bibliographiques, archivistiques et iconographiques. De plus, une prise de contact avec l’élu de la commune concernée est faite. Les principaux sites architecturaux sont identifiés (ex. église paroissiale) et repérer sur les cadastres (napoléonien et actuel), ainsi que les sites isolés qui nécessitent un accompagnement. Une fois les informations principales collectées, deux ou trois enquêtes de terrain sont organisées. Elles permettent de photographier les édifices, de prendre des notes descriptives du bâti, tout en repérant de nouvelles constructions absentes de la bibliographie. Parallèlement à ces étapes, le diagnostic est rédigé et les notices patrimoine complétées dans un fichier à part. Ces notices s’organisent toute de la même manière, avec des champs correspondant à ceux de la base de données GERTRUDE :

-Désignation – Localisation – Datation et auteur – Statut, protection et degré d’intérêt (Intéressant, remarquable, exceptionnel) – Description.

L’outil GERTRUDE est ainsi utilisé pour la création de notices ou dossiers, qui peuvent être individuels ou collectifs. Chaque dossier possède une numérotation précise, tout comme les photographies qui sont également intégrées.

Le troisième volet évoque les différents types de patrimoine identifiés, déclinés selon leur typologie. Il s’agit du patrimoine religieux, militaire, civil, vernaculaire et industriel. En 2019, le patrimoine vernaculaire constitue 44% du patrimoine recensé. Il est suivi de près du patrimoine religieux (33%), civil (18%), industriel (5%) et militaire (3%). Au cours de cette année, 10 communes ont été recensées (Joch, Rigarda, Finestret, Espira-de-Conflent, Estoher, Valmanya, Baillestavy, Vinça, Marquixanes et Arboussols-Marcevol) et 208 notices réalisées.

Les chiffres de 2020 montrent une hausse du patrimoine civil (32%), en raison de la conservation d’un grand nombre de maisons d’habitations jugées remarquables. De plus, les édifices religieux sont les plus représentés, avec 39%. Vient ensuite le patrimoine vernaculaire (17%), militaire (7%) et industriel (5%). L’inventaire de l’année 2020 en cours, a ainsi concerné 7 communes (Tarerach, Trévillach, Eus, Los-Masos, Catllar, Campôme et Molitg-les-Bains), pour 199 notices.

Enfin, le quatrième volet expose les différents outils de valorisation de l’inventaire. L’un d’eux a récemment été mis au point par la région Occitanie (**Patrimoines en Occitanie**) et permet de retrouver les notices GERTRUDE sous forme de dossiers simplifiées. Le site est actuellement en cours de construction et les données produites sur le territoire du Conflent Canigó ne sont pas encore reversées. Au niveau local, le site de la Communauté de Communes dispose de l’onglet « **Culture et Patrimoine** », qui renvoie vers un second site web créé en 2015 par les étudiants du master Patrimoine de Perpignan. Ainsi, les diagnostics patrimoniaux peuvent être téléchargeables par le grand public.

Débat et pistes à suivre pour une prochaine commission culture :

Les élus présents lors de cette commission ont insisté sur le rôle de vulgarisation de l’inventaire. En effet, les données recueillies jusqu’à présent apportent une lisibilité sur la richesse patrimoniale du territoire, qu’il faut réussir à valoriser auprès des habitants. Les projets en cours dont la création du CIAP au sein de la maison FELIP, pourront ainsi permettre d’apporter de la lisibilité au travail de recherche accompli depuis 2018. Dans ce sens, il paraît nécessaire d’organiser à moyen et long terme des réunions/débats entre les différents acteurs du territoire (patrimoine, tourisme, urbanisme, développement économique), pour discuter des différents outils de médiation à déployer (circuits de visite, expositions, animations auprès des scolaires etc.).